

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011
- Compte Rendu -

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation des comptes 2010 (validation des comptes administratifs 2010)
- ✓ Avenir du bureau de Poste de Lalouvesc
- ✓ Projet de Cabanes Perchées (& mise à disposition d'un gîte pendant les travaux)
- ✓ Point sur la STEP
- ✓ Travaux projetés en 2011 (& délibérations par rapport à ces travaux)
- ✓ Avenir des bâtiments de l'ancienne usine SAMOV
- ✓ PLU (recours gracieux et suite avec l'aménagement du secteur « des Chaux »)
- ✓ Tourisme (Promenades Musicales– Bornes interactives – Ardéchoise - Calendrier estival 2011)
- ✓ CCVA (résumé des derniers conseils communautaires)
- ✓ Questions diverses
- ✓ Agenda

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h08)

Jean-François COUETTE (Maire)

Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)

Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint) (*absent excusé – pouvoir donné à Jean-François COUETTE*)

Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)

Didier CHIEZE

Nicolas COSTECHAREYRE

Martine DEYGAS-POINARD

Thierry FANGET

Philippe GUIRONNET

Bernard PIPAZ (*absent excusé – pouvoir donné à Didier CHIEZE*)

Daniel POINARD (*absent excusé – pouvoir donné à Raymond BORDAS*)

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 8 personnes à l'ouverture !

=> 3 pouvoirs donc 11 voix délibératives (sauf pour l'approbation des comptes 2010 : 9 voix)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 13/12/2010) : pas de remarque.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011
- Compte Rendu -

Monsieur le Maire explique que compte tenu des réformes engagées par l'Etat, notamment avec la suppression de la Taxe Professionnelle, et son remplacement par la Contribution Territoriale, les bases fiscales ne seront pas connues avant fin mars ou début avril. En conséquence de quoi, le vote du budget primitif est reporté au plus tard au 30 avril 2011. Néanmoins, pour l'année 2011, le Maire est en capacité de mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des sommes inscrites au budget de l'année précédente. Par contre, les comptes administratifs 2010 doivent être impérativement clos avant le 31 mars 2011 ; Nous allons donc valider ces comptes 2010.

II VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

2.1 Présentation du Compte Administratif Commune 2010

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	26.461,83	81.025,22		54.563,39	
437.572,37	546.835,20	137.089,20	122.720,06	574.661,57	
437.572,37	573.297,03	218.114,42	122.720,06	629.224,96	
	135.724,66	95.394,36			40.330,30

Le solde global est positif. En fonctionnement, le solde est positif. Des dépassements sont constatés sur l'entretien des véhicules communaux, la maintenance et les contributions à différents syndicats mixtes). En investissement, le solde est négatif, ce qui est normal, l'important étant que l'excédent en fonctionnement (appelé marge d'autofinancement) couvre le déficit d'investissement ; ce qui est le cas !

2.2 Présentation du Compte Administratif Eau 2010

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		10.956,61		13.507,75		23.654,36
Opérations de l'exercice	36.074,43	48.264,88	77.874,39	11.805,00	113.948,82	60.069,88
Totaux	36.074,43	58.321,49	77.874,39	25.312,75	113.948,82	83.634,24
Résultat de clôture		22.247,06	52.561,64		30.314,58	

Le solde en investissement est négatif ce qui ne s'était pas produit depuis plusieurs années. Les raisons de ce solde négatif sont simples. Il y a tout d'abord le coût de l'étude sur le diagnostic du réseau d'eau potable et des travaux supplémentaires de remplacement de vannes qui ont été effectués. Par ailleurs, il existe un décalage entre le paiement effectif des factures en 2010 et le versement des subventions (80% prévues pour ce diagnostic) qui n'interviendra qu'en 2011 ! Ensuite, il convient d'ajouter la réalisation de la retenue d'eau du Perrier, obligation contractuelle, qui n'a pas bénéficié de subvention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011
- Compte Rendu -

2.3 Présentation du Compte Administratif Assainissement 2010

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4.976,76	34.352,39		29.375,63	
Opérations de l'exercice	40.050,55	61.830,33	25.073,38	52.633,39	65.123,93	114.463,72
Totaux	40.050,55	66.807,09	59.425,77	52.633,39	94.499,56	114.463,72
Résultat de clôture		26.756,54	6.792,38			19.964,16

Si globalement le budget n'apparaît pas déficitaire cette année, cela est dû principalement à un apport très important provenant du budget Eau. Ensuite, il manque une partie de la facturation d'exploitation 2010 de la station d'épuration (le dernier trimestre 2010 de la SAUR et le coût d'évacuation des boues 2010).

2.4 Présentation du Compte Administratif Lotissement du Val d'Or

BUDGET LOTISSEMENT DU VAL D'OR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	26 888,83					
Opérations de l'exercice	0,00					
Totaux	26 888,83		0,00	0,00		
Résultat de clôture	26 888,83		0,00		26 888,83	

Un budget spécifique avait été prévu pour le lotissement communal du Val d'Or. Après la vente du dernier terrain en 2008, il s'est avéré que le budget était déficitaire. De plus la voirie du lotissement n'a jamais été réalisée. Pas de solution financière pour l'instant si ce n'est, à très long terme, de racheter la voirie via le budget communal ! ... Ce budget reste donc ouvert et est reconduit, en l'état, chaque année.

Dernier point rappelé à la connaissance (comme chaque année) des conseillers municipaux, l'existence d'une ligne d'avance de trésorerie qui a atteint un plafond de 100.000€ en 2009. Des intérêts sont payés sur cette ligne de crédit qu'il faudra bien rembourser un jour ...

M. le Maire se retire pour laisser les conseillers municipaux délibérer en son absence sous la présidence du doyen (*Didier CHIEZE*)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour (*)

(*) le maire ne participant pas au vote et ne pouvant utiliser son pouvoir

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2010

Remarque : Le compte administratif 2010 et le budget 2011 du CCAS seront votés en commission CCAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011 - Compte Rendu -

II AVENIR DU BUREAU DE POSTE DE LALOUVESC

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une rencontre, à l'initiative de la Poste, a eu lieu en mairie le jeudi 6 janvier 2011 avec la Direction Départementale de la Poste. La Poste a alors renouvelé son offre de passage du bureau de Poste actuel en Agence Postale Communale. La fréquentation actuelle du bureau de Poste de Lalouvesc (surtout en hiver), associée à un changement dans les habitudes de la clientèle (utilisation d'Internet pour beaucoup d'opérations) ainsi qu'un redéploiement des effectifs au sein de la Poste ne permettra plus à terme de maintenir les heures d'ouvertures actuelles (20 heures/semaines). *Une réduction des horaires est envisagée dès l'Eté 2011 prochain avec une ouverture uniquement le matin. La réduction des horaires sera plus importante hors saison estivale.*

Monsieur le Maire et ses adjoints font valoir que le secteur postal est totalement ouvert à la concurrence européenne depuis le 1^{er} janvier 2011. Dans ce contexte, la Poste doit jouer à armes égales avec ses concurrents ; C'est pourquoi ses statuts ont été modifiés depuis le 1^{er} mars 2010. Nos chances de négocier quoi que ce soit s'amenuisent. En conséquence, il demande au Conseil de délibérer pour un passage en Agence Postale (au 1^{er} janvier 2012 ?!).

Un débat s'engage au sein du Conseil ... « Il existe des exemples d'agences postales communales où il y a des dysfonctionnements avérés ». « Passer en agence postale communale serait une régression ; les services y seraient très réduits par rapport à un bureau de Poste classique ». « La Poste nous demande de nous débrouiller et nous aurons à notre charge tous les frais annexes (bâtiment, chauffage, électricité, etc.), sans compter le problème de gestion des congés du personnel ». « Lalouvesc est une commune touristique, à ce titre, elle doit conserver son bureau de Poste ».

A l'issue de ce débat la majorité des membres du Conseil convient, une fois de plus, qu'il n'est pas d'actualité de passer le bureau de Poste de Lalouvesc en agence postale communale.

Monsieur le Maire informe également qu'il a relancé le dossier sur le DAB (Distributeur Automatique de Billets) suite à l'annonce faite par notre Président de la République d'équiper prioritairement les communes rurales. Comme toujours, les moyens financiers ne sont pas au rendez-vous ... et il y aura très peu de communes équipées. Néanmoins, notre Député Olivier DUSSOPT et le Conseiller Général Jacques DUBAY sont intervenus pour appuyer notre dossier. La Poste s'est engagée, par écrit, à nous donner sa réponse sur ce projet dans les prochains mois.

III PROJET DE CABANES PERCHEES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de cinq cabanes perchées dans le camping municipal de Lalouvesc (voir présentation faite lors du précédent Conseil). Le terrain (une zone de 2.757 m²) a été borné par le cabinet de géomètres-experts JULIEN et des négociations ont eu lieu avec M. Jean-Luc BROTTES représentant la SARL « Les Cabanes de Labrousse » ; il en a résulté un projet de bail commercial qui sera signé prochainement devant notaire.

Une lecture de la proposition de bail commercial est faite au Conseil.

A noter que l'idée de mettre à disposition un employé municipal en équivalent temps plein sur l'année pour gérer ces cabanes (accueil, intendance, nettoyage, etc.) a été abandonnée car trop contraignante pour la commune. **Par contre, M. BROTTES recherche une ou plusieurs personnes demeurant sur notre commune et qui pourraient assurer ce travail.**

La construction de deux cabanes devait débiter ce jour. Elles doivent en effet être opérationnelle pour le 1^{er} avril 2011.

Enfin, il est nécessaire de délibérer sur le prix de location d'un chalet bois mis à disposition de l'entreprise construisant les chalets.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal est en accord pour louer exceptionnellement un chalet bois, hors saison touristique, au prix de 100€/semaine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011 - Compte Rendu -

IV POINT SUR LA STATION D'EPURATION (STEP)

A l'issue de l'appel d'offres pour la réalisation de la STEP lancé le 19/10/2010, 9 candidats ont répondu par écrit. Après une lecture attentive des offres, quatre candidats sont restés en course et ont eu accès au Cahier des Clauses Techniques Particulières. La date limite de remise des plis était fixée à ce jour lundi 14 février 2011. Seules trois sociétés ont décidé d'aller jusqu'à la remise d'une offre finale. Les Commissions « Finances et Appels d'offres » et « Travaux » se réuniront demain matin, avec notre maître d'œuvre BEAUR, pour l'ouverture des plis. Une analyse détaillée des offres par la commune et BEAUR sera effectuée avant d'auditionner le mardi 1^{ier} mars les trois candidats afin de n'en retenir qu'un seul.

Du côté du maître d'œuvre, le dossier « Loi sur l'Eau », qui doit préconiser les concentrations de rejets que la future station pourra rejeter dans le milieu extérieur, a pris du retard. Des demandes de renseignements complémentaires ont été demandées à BEAUR par le Service de l'Eau de la Préfecture. Il très important de souligner que notre maître d'œuvre a deux mois pour apporter les éléments de réponse. Dans la négative, le projet de construction de la station serait bloqué, mais surtout, la commune risquerait des pénalités financières ! ...

Du côté du financement, les financeurs ont bien reçu notre dossier (réception des courriers accusant réception de nos demandes de subventions) mais ne sont pas prêts à nous donner de réponse tant qu'ils n'ont pas reçu les résultats de la consultation des entreprises et le dossier « Loi sur l'Eau ». Le Conseil Général veut que les travaux soient engagés avant le 31/10/2011, sinon les subventions inscrites au contrat de rivière Ay-Ozon 2009-2010-2011 seront perdues !

En conséquence, il est peu probable que les travaux puissent débiter avant le courant de l'Eté 2011, et il est certain que la nouvelle station ne sera pas opérationnelle avant 2012.

V TRAVAUX PROJETES EN 2011 (préparation du budget 2011)

Dans l'attente du vote du budget 2011, il est nécessaire d'anticiper certains travaux nécessaires et/ou impératifs. Il est également important de solliciter l'aide des financeurs publics et de maintenir en priorité certains travaux de manière à ne pas perdre les subventions potentielles. Seuls, les travaux nécessitant une délibération, ce jour, sont présentés dans le tableau ci-après.

Opération	Montant HT	Aide	Observations
STATION D'EPURATION	783.405€HT	80% ?	En attente résultat consultation et financements
Traitement de la charpente de la Basilique	10.000€HT	0%	Pas de subvention
Achat d'un mobil-home d'occasion	8.000€HT	0%	Pas de subvention
Rénovation/Isolation de la Salle du Conseil	10.000€HT	80%	Via Contrat CG Cap Territoires 2011
Travaux de voirie	20.000€HT	50%	Via Contrat CG Cap Territoires 2011
Assainissement : Beau Site Hôtel des Alpes	25.000€HT	40%	Contrat de rivière Ay-Ozon
Eau potable : Modification interconnexion	17.000€HT	20%	Contrat Haut-Vivarais / Vocance
Eau potable : Modification marnage	17.000€HT	20%	Contrat Haut-Vivarais / Vocance
Eau potable : remplacement compteurs usés	4.000€HT	0%	Gain espéré sur la facturation
Eau potable : Entretien réseau	8.500HT	20%	Contrat Haut-Vivarais / Vocance
Défibrillateur accessible au public	1.500€HT	80%	Projet coordonné par la CCVA

Délibérations relatives à ces travaux :

- **La station d'épuration fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain Conseil.**
- Traitement de la charpente de la Basilique :

Pas de délibération pour l'instant, le Conseil veut obtenir des précisions sur le devis le moins-disant

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011 - Compte Rendu -

- Achat d'un mobil-home d'occasion :

Délibération : __ Abstention(s) __ Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le projet d'achat d'un mobil-home d'occasion et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides publiques éventuelles (Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'Eau, etc.) afin de financer cet achat.

- Rénovation et isolation thermique de la salle du Conseil et du couloir :

Délibération : __ Abstention(s) __ Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation et isolation thermique de la salle du Conseil et du couloir et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides publiques éventuelles (Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'Eau, etc.) afin de financer ces travaux.

- Travaux de voirie :

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve l'inscription pour 20.000€ de travaux de voiries au Contrat Cap Territoires 2011 du Conseil Général.

- Assainissement sous l'ancien hôtel Beau Site et sous l'hôtel des Alpes :

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement sous l'ancien Hôtel Beau Site et sous l'Hôtel des Alpes et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides publiques pour financer ces travaux. Une subvention est susceptible d'être allouée par le Conseil Général dans le cadre du contrat de rivière Ay-Ozon.

- Eau potable :

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le maintien de l'inscription des quatre projets prioritaires d'amélioration du réseau d'eau potable (conformément au rapport PÖYRY) et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides publiques éventuelles (Etat, Région, Conseil Général, Agence de l'Eau, etc.) pour financer ces travaux.

- Défibrillateur :

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal approuve le projet d'achat d'un défibrillateur et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides publiques pour financer cet achat.

VI AVENIR DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE USINE SAMOV

M. le Maire rappelle qu'à la demande de certains conseillers municipaux, le mercredi 12 janvier 2011, une visite des bâtiments SAMOV a été organisée, en présence de son Directeur, M. Robert DAZAN, des conseillers et des employés de la commune.

M. le Maire fait également part d'une rencontre avec M. BURRIEZ le 14 janvier 2011. Ce dernier l'a informé qu'il comptait faire une offre de rachat pour l'ensemble des bâtiments de la SAMOV. M. Le Maire lui a rappelé que la commune n'avait pas les moyens financiers de racheter les bâtiments autrement que pour l'euro symbolique. Le projet de M. BURRIEZ est d'utiliser une partie des bâtiments pour son activité et de louer le reste à d'autres entreprises.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011 - Compte Rendu -

La commune ayant envisagé, dans l'hypothèse où elle aurait récupéré pour l'euro symbolique les bâtiments, de faire la même chose, M. BURRIEZ a alors fait une proposition de location commerciale à la commune pour environ 500m² (soit environ 1/3 de la surface totale au sol des bâtiments) et ce pour un loyer mensuel de l'ordre de 1€/m².

Suite à la proposition de M. BURRIEZ, la direction de la SAMOV a décidé de convoquer ce jour, 14 février 2011 à 14h00 à St Félicien, nouveau siège social de la SAMOV, les deux entreprises ayant fait des offres (BESSET & Fils et M. BURRIEZ) ainsi que la commune. Voici le compte-rendu de cette réunion :

Monsieur DAZAN, Directeur de la SAMOV, a expliqué que : « Compte tenu de vos propositions respectives, et de l'intérêt manifesté par la commune, j'ai souhaité faire une réunion de conciliation et d'harmonisation pour permettre d'associer les propositions ». La commune a expliqué qu'elle ne pouvait se présenter qu'en tant que locataire éventuelle d'une partie des locaux, car ses moyens financiers ne lui permettent pas de se porter acquéreuse. Dans tous les cas, les deux entreprises, en concurrence sur le rachat des bâtiments, seraient chacune prêtes à louer environ 1/3 des bâtiments à la commune. Il n'a pas été possible de trouver une formule permettant de partager les bâtiments et les projets respectif des deux entreprises. En conséquence de quoi, Monsieur DAZAN a déclaré que ce serait l'offre la plus disante qui serait retenue et il a invité les deux concurrents à revoir leur proposition financière avant la fin de ce mois de février.

Monsieur le Maire souhaite alors obtenir de la part du Conseil une délibération de principe soutenant l'idée que la commune serait prête à louer, sous réserve que le prix de location ne soit pas prohibitif, au futur propriétaire, une partie des bâtiments (environ 1/3) afin de regrouper les services municipaux (matériel et véhicules) qui aujourd'hui sont dispersés en plusieurs endroits du village.

Un débat s'engage au sein du Conseil d'où il ressort qu'une décision ne saurait être prise tant que l'on ne connaît pas le futur propriétaire ...

VII PLAN LOCAL D'URBANISME

7.1 Demande de recours gracieux

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de demande de recours gracieux visant à annuler la délibération du 18 octobre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette demande de recours gracieux a été rejetée par Monsieur le Maire. Une lecture d'une partie de la réponse de Monsieur le Maire est faite au Conseil. Les courriers étant très longs, **des copies seront mises à la disposition des membres du Conseil et du Public en Mairie.**

7.2 Etude de l'aménagement du secteur des Chaux

Une rencontre avec l'Ardèche Verte (financée par la Région Rhône-Alpes) est prévue jeudi 17 février 2011 à 09h00 afin de déterminer s'il est possible de financer l'étude de cet aménagement. A priori, cela doit être possible, sous respect de critères liés au développement durable.

Il est proposé la date du 14 mars 2011 à 10h00 afin de réunir la Commission Urbanisme (nouveau nom de l'ex-Commission PLU).

Bien évidemment, les deux propriétaires concernés seront associés à la démarche.

Monsieur le Maire demande alors une délibération de principe sur ce projet.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 11 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'aménagement du secteur des Chaux et autorise, dans un premier temps, Monsieur le Maire à lancer une consultation sur cahier des charges, rédigé en Commission Urbanisme, pour retenir un bureau d'études qui sera chargé, d'une part, de conseiller la commune sur la procédure à suivre, et d'autre part, de réaliser l'étude d'aménagement de ce lotissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011

- Compte Rendu -

VIII TOURISME

8.1 Promenades Musicales 2011 (par Didier CHIEZE)

La réunion du 8 février 2011 avec l'Ardèche Verte a permis de confirmer le soutien financier de la Région. Néanmoins, il faut monter une association spécifique indépendante de « Lalouvesc en Fêtes ». Ce sera « Les Promenades Musicales de Lalouvesc et du Val d'Ay ». Une Assemblée Générale est à programmer en Avril pour lancer créer cette nouvelle association où devra siéger un représentant de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

Le programme 2011 débutera fin juillet. Le samedi 23 juillet concert à St Romain d'Ay « Violon & Guitare » - Dimanche 24 juillet concert à la Vie Tara « Chansons françaises » - Mardi 26 juillet Parc des Pèlerins « No vibrato » - Mercredi 27 juillet Préaux Salle des Fêtes (Chansons françaises ou un groupe belges) ou église et « Airs d'opéra » ? - Jeudi 28 juillet Basilique « Bach & Mozart » - Vendredi 29 juillet St Pierre s/Doux église « Grands airs d'opéra » - Samedi 30 juillet Chapelle de la Vie Tara. Et du 17 au 21 août, les « Voleurs de Swing » reviennent au Parc des Pèlerins, le Jazz « New Orleans » à la Vie Tara ainsi qu'un nouveau groupe « Les Oignons » au Parc des Pèlerins.

8.2 Rallye de Monte-Carlo (par Nathalie DESGRAND-FOUREZON)

Bilan positif, photos et courrier pour le retour d'une spéciale en 2012 ?!

8.3 Ardéchoise (par Nathalie DESGRAND-FOUREZON)

- ✓ Présentation de l'organisation 2011
- ✓ Mercredi Ardèche Verte cyclotourisme & jeunes : ravitaillement prévu Place Centrale
- ✓ Samedi 18 février Ardéchoise : Passage par Lalouvesc via la route de Rochepaule, le village, et en route vers le col du Faux ... La circulation sera alternée au départ et à l'arrivée de Satillieu via la rue de la Fontaine.

8.4 Tourisme (Philippe GUIRONNET)

- ✓ Réunion du 3 février 2011 à Tournon s/Rhône pour choisir le prestataire pour des bornes inter-actives (Satillieu & Lalouvesc seront équipés d'écran tactile).
- ✓ Information sur le calendrier estival de l'Office de Tourisme.
- ✓ Brocante 1^{er} dimanche septembre.
- ✓ Ludivine passera à temps complet, les salaires & charges étant pris à 100% par la CCVA ainsi que ceux des saisonniers.
- ✓ Bientôt de nouvelles « portes d'entrées » dans chaque village de la communauté.
- ✓ Mise à jour des panneaux de la maison de la randonnée.
- ✓ Mise à jour de la signalétique des sentiers inscrits au topo-guide.

IX COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VAL D'AY (CCVA)

- Vœux du 28 janvier 2011 à Saint Romain d'Ay.
- Eoliennes : réponse du Tribunal Administratif début mars.
- Projet d'étude de faisabilité de la « Maison des énergies renouvelables et de l'environnement » présentée en comité de pilotage de l'Ardèche Verte le 11 février 2011.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2011
- Compte Rendu -

X QUESTIONS DIVERSES

- Vente ancienne Maison de Retraite Publique (courrier à M. HUCHET)
- Evaluation de Ste Monique par le Service des Domaines de l'Etat (180.000€)
- Désaffectation de l'ancienne station de pompage de Mallevall et proposition d'un lieu aux chasseurs ...

XI AGENDA

- **Ouverture des plis STEP : Mardi 15 février 2011 à 10h00 en Mairie**
- **Auditions des candidats STEP : Mardi 1^{er} mars 2010 à 09h00**
- **Commission Urbanisme : Lotissement des Chaux : le 14 mars à 10h00 en Mairie**
- **Assemblée Générale de l'Office de Tourisme : le 25 mars 2011 à 18h30 à Saint Symphorien de Mahun**
- **Prochain Conseil : le 18 avril 2011 : vote du budget 2011**

(Clôture de la séance à 22h19)